



Question concernant le recel de vol

Par **RENOMO Laurent**, le **08/06/2018** à **23:22**

Bonjour,

Ma question, qui peut paraître simple, est la suivante :

Disons qu'un individu "A" est retrouvé porteur d'un objet dont il ne peut justifier la provenance.

Cet individu "A" ainsi que le contexte ayant permis de le contrôler semblent indiquer que l'objet a été volé.

Pour caricaturer, l'objet en question serait un téléphone portable configuré en langue chinoise et ayant pour fond d'écran une famille d'origine asiatique alors que l'individu contrôlé par la police est Européen et qu'il ne parle que le français.

Sans preuve de vol, ni témoin, ni dépôt de plainte, ni inscription du dit objet au Fichier des Objets Volés de la police nationale, la police peut-elle interpellier l'individu pour recel de vol de portable ? (Et non Vol simple pour des raisons légales)

Merci d'avance